AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL 85 F
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41.42

N° 17 - 31 AOUT 1982

VIGNE

DLP-1-8-82028738

BRENNER :

Des attaques de Brenner sont signalées depuis quelques jours dans le GARD (Pompignan (30), Bourdic (30), St Dézéry (30), St Anastasie(30)) et l'HERAULT (St Martin de Londres (34)). La maladie est également installée dans d'autres situations favorables où des dégâts avaient été déjà constatés lors des "épidémies" précédentes.

La présence sur feuilles de taches desséchées (jaunes sur cépages blancs, rouges sur cépages noirs) est caractéristique. Elle permet l'identification facile de la maladie.

L'intensité des attaques, variable selon les cépages, est plus grave dans les situations favorables à la maladie, sur les vignes non traitées au cours de la dernière décade de juillet (préconisation du 22 juillet).

Actuellement un traitement doit être appliqué sans délai à l'aide de cuivre sur les seuls cépages hybrides ou viniferas qui ne seront vendangés qu'après le 15-20 septembre. Il permettra la protection du feuillage non attaqué et favorisera ainsi l'aoûtement des bois.

ARBRES FRUITIERS

CERATITE :

L'activité de ce ravageur est décelée en Languedoc-Roussillon (Montpellier Perpignan, Elne).

Les attaques sont à redouter dans les plantations de poiriers et de pommiers récoltées tardivement situées à proximité des décharges et des dépots d'ordures (zones urbaines languedociennes, basses vallées du Tech et de la Têt).

Les matières actives suivantes sont préconisées : (g/hl)

- diméthoate : 30
- fenthion : 50
- formothion : 37,5
- hydrolysats de protéines
- malathion : 100
- trichlorfon : 100

P 4.139

TORDEUSE ORIENTALE :

Le traitement contre ce ravageur doit être renouvelé en tenant compte des délais d'emploi avant récolte. La protection des pépinières devra être également assurée.

La protection contre l'oïdium des arbres à noyau doit être poursuivie, ainsi que celle contre la cylindrosporiose du cerisier.

OLIVIER

Le traitement contre le dacus doit être renouvelé.

CULTURES LEGUMIERES

Les aleurodes, les pucerons sur choux, les thrips et la teigne du poireau doivent être combattus.

Tirage du 31 août 1982 - 1100 exemplaires